

(Bulletin de mai 1857.)

**ARRÊTÉ** autorisant l'établissement d'une maison de santé.

Le Commandant particulier, Commissaire Impérial *p. i.* aux Iles de la Société,

Vu la demande présentée par M. Butteaud, ex-chirurgien de 3<sup>e</sup> classe de la marine, aujourd'hui pharmacien civil à Papeete, à l'effet de fonder un établissement pour recevoir et traiter les étrangers malades ;

Considérant que cet ancien officier de santé a suivi la pratique des hôpitaux militaires ou a navigué sur les bâtiments de l'État, en qualité de chirurgien major, pendant neuf années consécutives, et que ses services passés peuvent être considérés comme des garanties suffisantes de son expérience et de son instruction ;

Vu d'ailleurs la décision de M. le Gouverneur du Bouzet en date du 29 février 1856, laquelle porte que M. Butteaud, remplacé à bord du bateau à vapeur le *Duroc*, sera débarqué de ce bâtiment pour exercer à terre, à Papeete, la médecine civile ;

Sur la demande de plusieurs habitants notables ;

Le Conseil d'administration consulté,

**ARRÊTE :**

M. Butteaud (François-Marie), ex-chirurgien entretenu de la marine, pharmacien civil à Papeete, est autorisé à établir une maison de santé et à la diriger comme médecin et chirurgien.

Papeete, le 30 mai 1857.

Signé : C<sup>te</sup> POUGET.

---

(Bulletin de juillet 1857.)

Par ordre du 24 juillet 1857, M. Caillet, enseigne de vaisseau auxiliaire, embarqué à bord du *Milan*, a été débarqué de ce bâtiment, et nommé au commandement de la goëlette coloniale *Hydrographe*.

---

(Bulletin de septembre 1857.)

**DÉCISION** autorisant le prélèvement d'une somme de 3,000 francs pour la construction d'un dispensaire.

Le Commandant particulier, Commissaire Impérial *p. i.* aux Iles de la Société,

Vu la situation du crédit de 20,000 francs qui a été alloué au bud-